

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
24 JUILLET 2020**

**2020-64 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION  
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CRÉÉ SOUS LA  
FORME D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE -  
ARTICLE L 134-2 DU CODE DU TOURISME.**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUÉS, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT,  
Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUÉS)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Paul PELLECUER**

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE

**2020-64 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CRÉÉ SOUS LA FORME D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE -ARTICLE L 134-2 DU CODE DU TOURISME.**

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

**VU** la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagnes ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5214-16 et les articles L.2221-1 à L.2221-9, L.2221-11 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-71, et R.2221-95 à R.2221-98 ;

**VU** le Code du tourisme, et notamment son article L 134-2 ;

**VU** Les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ont, en conséquence, été modifiés par arrêté préfectoral du 22 décembre 2016.

**VU** la délibération en date du 27 septembre 2018 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a fixé le principe de la création d'un office de tourisme intercommunal ;

**VU** la délibération en date du 5 novembre 2018 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a créé l'Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'une régie autonome et adopté ses statuts ;

**VU** les statuts de l'Office de Tourisme intercommunal « Tourisme Haute-Tarentaise » ;

Par délibération en date du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a fixé le principe de la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sur le territoire de la Haute Tarentaise sous la forme d'une Régie dotée de la seule autonomie financière.

Par délibération en date du 5 novembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a ainsi créé la Régie dotée de la seule autonomie financière, Office de Tourisme Intercommunal « Tourisme Haute-Tarentaise », et adopté ses statuts.

En application de l'article 9 de ses statuts, tels que précédemment votés, l'Office de Tourisme Intercommunal, est administré par un Conseil d'Exploitation, composé de 14 membres répartis en deux (2) collèges, et dont la majorité des sièges sera occupée par des représentants de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise :

I. Le Collège des élus est composé du Président et de 8 élus membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le Président propose les noms suivants :

<b>Yannick AMET</b>	<b>Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise</b>
1. Serge REVIAL	Maire de Tignes
2. Jean-Claude FRAISSARD	Maire de Montvalezan
3. Guillaume DESRUES	Maire de Bourg-Saint-Maurice Les Arcs
4. Paul PELLECUER	Maire des Chapelles
5. Lionel ARPIN	Maire de Sées
6. Patrick MARTIN	Maire de Val d'Isère
7. Alain EMPRIN	Maire de Villaroger
8. Gérard MATTIS	Conseiller Municipal de Val d'Isère



II. Le Collège des socio-professionnels est composé de 5 représentants des activités touristiques de la Communauté de Communes. Le Président propose :

- Daniel VAN DEN HEUVEL représentant des hôteliers et restaurateurs,
- Céline FRAISSARD représentante des moniteurs de ski et professionnels du sport,
- Éric CHARAMEL représentant des loueurs de meublés et d'hébergement divers,
- Christian JUGLARET représentant des commerçants, artisans et agriculteurs,
- Olivier SIMONIN représentant des remontées mécaniques.

Conformément, aux dispositions en vigueur, article L 2221-14 du CGCT et à l'article 9 des statuts de la Régie, les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire de Haute-Tarentaise, sur proposition du Président.

**Le Président est le représentant légal de la Régie « Tourisme Haute-Tarentaise », conformément à l'article 9 des statuts** portant création de l'Office de Tourisme Intercommunal de Haute-Tarentaise, Régie dotée de la seule autonomie financière, le Président propose de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Exploitation, seuls les représentants de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sont élus poste par poste.

Le Conseil d'Exploitation se réunira prochainement pour élire en son sein un Président et un Vice-Président.

Il convient, en conséquence, de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie autonome « Tourisme Haute-Tarentaise ».

Pour le collège des élus, le Président propose aux conseillers communautaires de procéder au vote pour chaque représentant des élus :

<b>Yannick AMET</b>	<b>Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise</b>
1. Serge REVIAL	Maire de Tignes
2. Jean-Claude FRAISSARD	Maire de Montvalezan
3. Guillaume DESRUES	Maire de Bourg-Saint-Maurice Les Arcs
4. Paul PELLECUER	Maire des Chapelles
5. Lionel ARPIN	Maire de Séez
6. Patrick MARTIN	Maire de Val d'Isère
7. Alain EMPRIN	Maire de Villaroger
8. Gérard MATTIS	Conseiller Municipal de Val d'Isère

Pour le collège des Socio-professionnels, le Président propose au titre des socio-professionnels membres du Conseil d'Exploitation, les personnes suivantes :

- Daniel VAN DEN HEUVEL représentant des hôteliers et restaurateurs,
- Céline FRAISSARD représentante des moniteurs de ski et professionnels du sport,
- Éric CHARAMEL représentant des loueurs de meublés et d'hébergement divers,
- Christian JUGLARET représentant des commerçants, artisans et agriculteurs,
- Olivier SIMONIN représentant des remontées mécaniques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Par 27 voix pour 0 voix contre, et 0 abstentions ;

- **PROCLAME** sur proposition du Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise :

**Pour le collège des Élus :**

<b>Yannick AMET</b>	<b>Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise</b>
Serge REVIAL	Maire de Tignes
Jean-Claude FRAISSARD	Maire de Montvalezan
Guillaume DESRUES	Maire de Bourg-Saint-Maurice Les Arcs
Paul PELLECUER	Maire des Chapelles
Lionel ARPIN	Maire de Séez
Patrick MARTIN	Maire de Val d'Isère
Alain EMPRIN	Maire de Villaroger
Gérard MATTIS	Conseiller Municipal de Val d'Isère

**Pour le collège des socio-professionnels :**

- Daniel VAN DEN HEUVEL représentant des hôteliers et restaurateurs, est élu à l'unanimité ;
  - Céline FRAISSARD représentante des moniteurs de ski et professionnels du sport, est élue à l'unanimité ;
  - Éric CHARAMEL représentant des loueurs de meublés et d'hébergement divers, est élu à l'unanimité ;
  - Christian JUGLARET représentant des commerçants, artisans et agriculteurs, est élu à l'unanimité ;
  - Olivier SIMONIN représentant des remontées mécaniques, est élu à l'unanimité.
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE